

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**Séance # 11-2016**

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 28 novembre 2016 à 18H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
--------------------------------	----------

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier M. Paul St-Louis constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

**11-221-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11-222-16 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATIONS DES POMPIERS**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

**NOTE :** **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité.**

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucune personne est présente.

11-223-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE 18H15

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la séance spéciale soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paulette Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur général/  
Secrétaire-trésorier